



ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX

ADMINISTRATION COMMUNALE DE WEISWAMPACH

ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

En vertu de l'article 10 de la loi modifiée du 10.6.1999 relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes, il est porté à la connaissance du public que la demande suivante a été présentée en vue d'obtenir l'autorisation afférente :

**Wandpark Hengischt SA.
Installation de 2 éoliennes (repowering phase 3)
Section HC de Heinerscheid et HA de Lieler (Commune de Clervaux)**

La SA Wandpark Hengischt demande l'autorisation pour l'augmentation de puissance (repowering) du parc éolien Wandpark Hengischt. Le projet consiste à remplacer trois éoliennes Enercon E66 par deux éoliennes de plus grandes puissances aux endroits suivants : Commune de Clervaux, section HC de Heinerscheid, no cadastral 113/4675 et section HA de Lieler no cadastral 1650/4780.
(no dossier : 1/19/0146)

Le dossier s'y rapportant est déposé aux secrétariats communaux de Clervaux et de Weiswampach du **27.11.2019 au 11.12.2019** inclusivement pour y être consulté par tous les intéressés.

Les personnes qui auraient des motifs d'opposition à faire valoir à l'encontre dudit projet sont priées de les communiquer par écrit au collège échevinal de Clervaux ou de Weiswampach pendant le délai de publication, ou d'assister en personne à la séance de l'enquête publique fixée **au lundi 2 décembre 2019 de 11.00 h à 12.00 h** au secrétariat communal à Clervaux, Château de Clervaux, Montée du château no 6.

Clervaux et Weiswampach, le 26 novembre 2019.

Le collège échevinal de la commune de
Clervaux
E. Eicher, bourgmestre ;
G. Michels, R. Braquet, échevins.

Le collège échevinal de la commune de
Weiswampach
H. Rinnen, bourgmestre ;
N. Morn, J. Vesque, échevins.

